



## MAIRIE DE LA VILLE DU BOIS

La Ville du Bois, le 5 mai 2020

Mesdames, Messieurs,

Suite à la concertation locale, la municipalité, en collaboration avec l'Education Nationale propose une reprise progressive de l'école en présentiel.

La reprise scolaire est un défi pour toutes les communes avec l'application d'un protocole sanitaire qui a été transmis aux collectivités le 3 mai dernier. A travers toutes ses réflexions, la commune à chercher à accueillir le maximum d'enfants en fonction des contraintes réglementaires, des encadrants disponibles et de l'entretien des locaux.

Afin de mettre en place cette reprise tout en garantissant les conditions sanitaires, les équipes enseignantes, en collaboration avec la collectivité, vont, lors de la journée du 11 mai (journée de pré-rentree), approuver le protocole sanitaire établi dans chacune des écoles au regard des 5 grands principes :

- Distanciation sociale
- Application des gestes barrières
- Limitation des brassages des élèves
- Nettoyage et désinfection des locaux
- Formation, information et communication.

Les directeurs d'école et les services de la ville vont, lors de la semaine du 11 mai, assurer la mise en place de ce protocole dans les locaux de l'école en modifiant par exemple l'aménagement des classes. Cela demande du temps.

Pour ces différentes raisons, **l'ouverture des écoles** est programmée au **lundi 18 mai 2020**.

### L'organisation scolaire :

Chacun doit d'abord comprendre deux choses :

1/ L'école qui va accueillir votre enfant à partir du 18 mai ne sera pas l'école que vous connaissiez jusqu'à présent. En effet, d'après le protocole sanitaire, les enfants auront à suivre des règles strictes, seront avec un enseignant qui pourrait ne pas être le leur, des groupes cloisonnés qui ne permettront pas de voir certains copains, des distanciations à respecter et des apprentissages limités en raison de matériels et/ou de jouets qui ne seront pas accessibles.

2/ Si vous avez un moyen de garde (y compris télétravail), vous devez garder ou faire garder votre enfant tout en assurant la continuité pédagogique qui sera relayée par les enseignants (format informatique ou papier).

**De façon unanime et solidaire, la Commune, l'Education Nationale et la représentante F.C.P.E. sont arrivées à la même conclusion et ont arrêté les priorités nécessaires.**

A l'intérieur des groupes de 10 élèves maternels (maxi) ou 15 élèves élémentaires (maxi), **la priorité sera donnée aux enfants :**

- ✓ Issus de familles mobilisées par la crise (*exemples : soignant, pompier, gendarme, police, agent pénitencier, ...*)
- ✓ Issus de familles qui permettent la réouverture des écoles (*exemples : enseignant, atsem, animateur, ...*)
- ✓ *Fratricie (selon les places disponibles)*
- ✓ Avec des difficultés repérées (au cas par cas) avec une priorité vers les GS, CP et CM2.

**Les directeurs d'école rentreront en contact avec vous** pour établir la liste d'enfants « prioritaires » à accueillir sur les 4 jours scolaires. Ils composeront les groupes, en fonction du nombre d'enseignants disponibles sur les écoles.

**Afin d'éviter le brassage des groupes, cette liste sera fixe à partir du 18 mai jusqu'à nouvel ordre.** La situation pourrait évoluer en fonction de l'évolution du protocole sanitaire, de la situation sanitaire dans le pays et des nouvelles annonces gouvernementales.

En lien avec le protocole sanitaire national, les parents auront une information précise sur leurs obligations et les gestes barrières indispensables.

**Tous les autres élèves** seront maintenus en enseignement « à distance » et disposeront du suivi pédagogique assuré par les enseignants.

#### **L'organisation périscolaire :**

✓ **Le transport scolaire** entre les Renondaines et l'école Ambroise Paré sera suspendu car les conditions sanitaires ne peuvent être satisfaisantes.

✓ **Les enfants accueillis dans les écoles pourront avoir accès au périscolaire habituel** (avant l'école, cantine, après l'école). Toutefois les modalités devront être révisées et une préinscription sera OBLIGATOIRE. Vous recevrez un document expliquant la procédure précise dans quelques jours.

Les enfants seraient accueillis dans leur structure habituelle sauf pour l'école Ambroise Paré, en soirée, où les enfants resteront dans l'école (Pas de convoyage vers la ferme).

✓ **Etudes dirigées** : Etudes non-maintenues

✓ **La cantine** : Les enfants auront un repas complet, dans leur salle de restauration réaménagée pour maintenir la distanciation.

✓ **Le mercredi** : Les enfants accueillis à l'école pourront accéder à leur « centre » habituel. Mais là encore, les accueils de loisirs auront un nombre de places limitées et seront « transformés » avec des groupes qui ne se croiseront pas, qui ne joueront pas ensemble et avec des activités limitées.

#### **Les réserves à cette heure :**

✓ Des annonces gouvernementales sont attendues jeudi 7 mai

✓ La situation pourrait évoluer pour accueillir plus d'enfants ; mais cela dépendra principalement des encadrants disponibles et de l'assouplissement ou non du protocole sanitaire.

✓ Les activités périscolaires n'ont pas fait l'objet de consignes précises jusqu'à ce jour. Elles seront donc organisées au plus près du protocole sanitaire (*sauf annonce gouvernementale plus restrictive*).

Dans la crise sanitaire que nous traversons, assurer la sécurité des élèves et celles des personnels mobilisés est un principe qui guide notre action. Nous organisons donc cette réouverture des écoles de façon très progressive. Cette organisation décrite plus haut sera mise en œuvre jusqu'au 2 juin ; à cette date, l'école accueillera de manière progressive d'autres élèves.

Enfin, nous souhaitons vous rappeler que la priorité de la Municipalité et de l'Education Nationale est de permettre à chaque élève de pouvoir revenir à l'école en toute sécurité.

Bien sincèrement

Le Maire,

**Jean-Pierre MEUR**

L'Inspectrice de l'Education Nationale,

**Jessica JUVENON-LEMAITRE**